

Délibération

Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 20 décembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant); BEGUIN Jean-Claude; BOSCHER Marina (suppléante); BURLOT Gilbert; CALLONNEC Claude; CLEC'H Vincent; CONNAN Guy; CONNAN Josette; DOYEN Virginie; DUMAIL Michel; GAREL Pierre-Marie; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUAULT Jacky; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon; LE CALVEZ Michel; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick; LE FOLL Marie-Françoise; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Philippe; LE HOUEROU Annie; LE JANNE Claudie; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Daniel (suppléant); LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LINTANF Joseph; MOZER Florence; PARISCOAT Dominique; PARROT Marie-Christine; PIRIOU Claude; PRIGENT Jean-Yvon; QUENET Michel; RANNOU Hervé; RIOU Philippe; SALLIOU Pierre; SALOMON Claude: SCOLAN Marie-Thérèse; SIMON Yvon; TALOC Bruno; THOMAS David (suppléant); VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

à CLEC'H Vincent **BOETE Cécile** à RIOU Philippe CADUDAL Véronique à GOUAULT Jacky **CHAPPE Fanny** à LE GOFF Philippe GOUDALLIER Benoît INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph à LE JANNE Claudie LE BLEVENNEC Gilbert à PRIGENT Jean-Yvon LE COTTON Anne à GUILLOU Claudine LE GOFF Yannick à GUILLOU Rémy LE SAOUT Aurélie MANGOLD Jacques à SIMON Yvon **NAUDIN Christian** à CONNAN Josette PUILLANDRE Elisabeth à VIBERT Richard à DUMAIL Michel RASLE-ROCHE Morgan à LE MEUR Frédéric **ROLLAND Paul** à LE HOUEROU Annie ZIEGLER Evelyne

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph; BILLAUX Béatrice; BOUCHER Gaëlle; BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; BUHE Thierry; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHARLES Olivier; CHEVALIER Hervé; ECHEVEST Yannick : HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GALL Annie ; LE LAY Alexandra; LE VAILLANT Gilbert; LEYOUR Pascal; LOZAC'H Claude; MOURET Patricia; PONTIS Florence; PRIGENT Marie-Yannick; TONDEREAU Sébastien; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice :	88 Titulaires - 43 suppléants
-------------------------------------	-------------------------------

Présents	49
Procurations	15
Absents	24

Date d'envoi de la convocation Mercredi 14 décembre 2022



Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_241-DE

Délibération

DEL2022-12-241

Finances

ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS MAINTIEN DERNIER COMMERCE PHARMACIE DE PLOUISY

L'agglomération a créé puis complété un dispositif de fonds de concours destiné au maintien des derniers commerces par délibération du Conseil d'agglomération en date du 6 février 2018, complétée les 5 juillet et 15 novembre 2022.

La commune de Plouisy a sollicité l'agglomération pour le versement d'un fonds de concours dans le cadre du projet de rachat de la pharmacie pour permettre la réouverture de celle-ci. En effet, le précédent pharmacien a cessé son activité et rendu sa licence auprès de l'ARS en mars 2019 puis a mis en vente le bâtiment. La commune a alors travaillé à la reprise de l'établissement et a trouvé un repreneur.

Selon l'Agence régionale de santé, la pharmacie de Plouisy couvre une population de 3 000 personnes, alors que la population de la commune avoisine les 2 000 habitants.

Le dossier consiste au rachat du bâtiment de la pharmacie, composé de l'officine au rez-de-chaussée et d'un logement à l'étage ainsi qu'à la réalisation de travaux d'amélioration.

La réouverture de la pharmacie a eu lieu le 15 mars 2022.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	MONTANTS HT	RECETTES	MONTANTS HT	%
Détail des principaux postes de dépenses		Détail des principaux postes de recettes		
5000		Subventions		
Achat du bâtiment	162 500 €	Guingamp-Paimpol Agglomération	50 000 €	25
Travaux (électricité, plomberie, peinture)	37 500 €	Commune	150 000 €	75
Total des dépenses	200 000 €	Total des recettes	200 000 €	100

Le projet répond aux critères d'éligibilité du fonds de concours. La commune peut prétendre à une aide de 50 000 € correspondant à 25 % du montant plafond de dépenses éligibles s'élevant à 200 000 €.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver le versement d'un fonds de concours de 50 000€ à la commune de Plouisy pour le projet tel que décrit ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment la convention de versement de fonds de concours à intervenir entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la commune de Plouisy.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU